

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : *Affectation du*

Résultat de Fonctionnement

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Mme BROSSARD par Mme WYMAN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Absents représentés :

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique qu'après constatation du résultat de fonctionnement, **d'un montant de 1 635 699,74 Euros**, le Conseil Municipal doit décider d'affecter ce résultat. Il propose d'utiliser ce résultat pour :

- ① la couverture du besoin de financement dégagé par la Section d'Investissement (restes à réaliser compris), **soit 1 237 491,08 Euros au compte 1068**,
- ② pour le solde, **soit 398 208,66 Euros** au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Commission des Finances du 28 juin 2004,
- Vu le Compte Administratif 2003, notamment le résultat de la Section de Fonctionnement présentant un excédent de **1 635 699,74 Euros**,
- Décide de l'affectation au compte 1068 de la somme nécessaire à la couverture des besoins de financement, soit **1 237 491,08 Euros**,
- Constate un disponible en fonctionnement **de 398 208,66 Euros**.
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint
René FAURE.

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 juillet 2004
- de la publication le 13 juillet 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 12 juillet 2003